

Direction des relations humaines

Identifiant projet : 33452

Numéro définitif de l'acte :
AR20260707_007

ARRÊTÉ

Liste d'aptitude au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2026 du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1, L523-3 à L523-6 ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;
Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;
Considérant qu'il a été fait application de la clause de sauvegarde définie à l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 ;
Considérant que l'application de la clause de sauvegarde autorise trois inscriptions sur la liste d'accès au grade de technicien territorial par la voie de la promotion interne au titre de l'année 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1. La liste d'aptitude au grade de technicien territorial, au titre de la promotion interne 2026, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom	Prénom	Affectation
LAIMECHE	Rachid	Direction des infrastructures
THIBAUT	Jean-Philippe	Direction de la communication
HOUVET	Jean-Marc	Direction des infrastructures

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	85	162	247
Promus (inscrits sur la liste d'aptitude)	0	3	3

ARTICLE 2. La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2028.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. La nomination ne pourra être effective que lorsque l'agent occupera un poste en adéquation avec le grade de technicien.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera :

- Notifié aux intéressés,
- Publié au recueil des actes administratifs sur le site internet du Département,
- Affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 4. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de sa publication sur le site internet du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Le présent arrêté pourra également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) dans les mêmes délais. La juridiction administrative pourra également être saisie par la plateforme Télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

ARTICLE 5. Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire, en application de l'article L 221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Chartres, le

LE PRÉSIDENT,
Par délégation,